



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroports

Question écrite n° 5522

Texte de la question

M. Henry Chabert attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur la question du troisième aéroport destiné à desservir Paris. L'agglomération parisienne connaît un développement tel que ses habitants sont régulièrement exposés à des problèmes de pollution. Construire un troisième aéroport « parisien » conduirait à renforcer cette situation. Au contraire, renforcer le rôle de l'aéroport de Lyon-Satolas déjà relié à Paris par le TGV, serait une alternative à une concentration excessive sur l'agglomération parisienne. Par ailleurs, cela serait pour la région Rhône-Alpes un atout majeur en terme de développement économique. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître son sentiment et ses intentions sur cette question.

Texte de la réponse

L'évolution du transport aérien, les conséquences sur notre économie et sur l'emploi, sur la compagnie nationale Air France, mais aussi l'assurance d'une meilleure gestion du trafic aérien ont conduit à décider de la poursuite des travaux d'extension de Roissy-Charles-de-Gaulle par la réalisation de deux pistes supplémentaires. Dans le même temps, des mesures sont prises afin de mieux insérer l'aéroport dans son environnement économique et social. Compte tenu des perspectives de croissance du trafic du Bassin parisien, une consultation va en outre être engagée sur les options possibles pour répondre aux besoins prévisibles à terme. Dans le cadre de la révision de la loi d'orientation d'aménagement et de développement du territoire, le débat permettra d'aborder le rôle potentiel des aéroports de province. Il abordera également les questions relatives aux possibilités de complémentarité et d'intermodalité entre les différents types de transport. Le besoin d'un troisième aéroport pour desservir le « Grand Bassin parisien » sera aussi évalué dans ce cadre. Aucune de ces options n'est écartée à l'heure actuelle. En tout état de cause, l'aéroport de Lyon-Satolas, eu égard à sa position géographique et économique, dispose d'un potentiel de développement de nature à conforter le dynamisme de la région Rhône-Alpes, tout en contribuant à alléger la pression sur les aéroports parisiens.

Données clés

Auteur : [M. Henry Chabert](#)

Circonscription : Rhône (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5522

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3797

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 315